



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
mercredi 10 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 10 avril 2019 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire, le jeudi 28 mars 2019, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER

Etait excusé : M. CHARDON pouvoir à Mme LE BIDEAU

Etaient absent(s) :

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. MALÉ



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

M. Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, chargé des grands travaux, de l'urbanisme et de l'habitat, répond à une question de M. François STEIN, Conseiller municipal du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à la préemption du 39 rue de Fontenay en vue de l'extension de l'établissement scolaire privé « Notre-Dame de la Providence ».

M. Alain BONAVENTURE, Conseiller municipal, chargé de la démocratie participative, répond à une question de Mme Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Conseillère municipale du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative au déménagement de la poste du Centre-ville.

M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire, chargé du développement économique et de l'emploi, du développement durable et de la collecte sélective, répond à une question de Mme Charlotte POMMIER, Conseillère municipale de la liste « Vincennes l'humain d'abord », relative au transfert des impôts locaux à d'autres taxes.

Mme Dominique LE BIDEAU, Conseillère départementale et Première-Adjointe au Maire, répond à une question de Mme Annick LE CALVEZ, Conseillère municipale du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à la dépollution du site du Collège Saint-Exupéry.

M. Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, chargé des grands travaux, de l'urbanisme et de l'habitat, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Mme Dominique LE BIDEAU, Conseillère départementale et Première-Adjointe au Maire, répond à une question de Mme Marie-Noële DUPRÉ, Vice-présidente du CCAS, Conseillère municipale de la liste de la Majorité municipale, « Avec vous pour Vincennes », relative à la subvention conséquente versée par le territoire Paris Est Marne & Bois à Emmaüs qui œuvre dans le Bois de Vincennes.



LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Mme MAFFRE-BOUCLET, M. STEIN, Mme LE CALVEZ), **le compte rendu de la séance du 20 février 2019.**

I. FINANCES, FISCALITÉ

LE CONSEIL

- ▷ **ADOPTE**, à la majorité 4 voix contre : MMe MAFFRE-BOUCLET, LE CALVEZ, POMMIER, M. STEIN, - 2 abstention(s) : MMe HAUCHEMAILLE, COMBE, **le budget primitif pour l'exercice 2019 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour le budget principal de la Ville à la somme de 125 913 075 €**
- ▷ **ADOPTE**, à la majorité 1 voix contre : Mme POMMIER, - 5 abstention(s) : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, M. STEIN, **le budget annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2019 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 222 910 € et approuve la contribution du budget principal au budget annexe de la restauration municipale qui s'élève, pour l'exercice 2019, à 153 910€**
- ▷ **ADOPTE**, à la majorité 1 voix contre : Mme POMMIER, - 5 abstention(s) : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, M. STEIN, **le budget annexe des spectacles vivants pour l'exercice 2019 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 173 938 € et approuve la contribution du budget principal au budget annexe des spectacles vivants qui s'élève, pour l'exercice 2019, à 77 938 €**
- ▷ **ADOPTE**, à la majorité 1 voix contre : Mme POMMIER, - 5 abstention(s) : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, M. STEIN, **le budget annexe des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2019 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 389 814 €**
- ▷ **ADOPTE**, à la majorité 5 voix contre : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, POMMIER, M. STEIN, - 1 abstention(s) : Mme COMBE, **le budget annexe du centre aquatique le Dôme pour l'exercice 2019 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 2 138 005 € et approuve la contribution du budget principal au budget annexe du centre aquatique du Dôme qui s'élève, pour l'exercice 2019, à 796 000 € en investissement et 1 289 155 € en fonctionnement.**

- ▷ **FIXE**, à la majorité 1 voix contre : Mme POMMIER, - 5 abstention(s) : MME MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, M. STEIN, **les taux de la fiscalité directe locale pour 2019** comme suit :

	2019
Taxe d'habitation	22,52 %
Taxe sur le foncier bâti	18,68 %
Taxe sur le foncier non bâti	71,24 %

- ▷ **FIXE**, à la majorité 1 voix contre : Mme POMMIER, - 4 abstention(s) : MME MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, M. STEIN, **le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 5,25 % pour l'année 2019.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 1 voix contre : Mme POMMIER, - 4 abstention(s) : MME MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, M. STEIN, **la convention de reversement du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2019 à hauteur de 3 741 000 € entre l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois et la commune et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.**

II. FINANCES

LE CONSEIL

- ▷ **OCTROIE**, à l'unanimité, **la garantie de la Ville aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale qui relèvent du statut de bénéficiaires et autorise Madame le Maire à signer le ou les engagements de Garantie.**
- ▷ **ATTRIBUE**, une subvention à chacune des associations suivantes :

Associations sociales :

à l'unanimité

A.P.E.I "Les Papillons blancs de Vincennes"	1 000 €
Actions pour l'autisme Asperger France	500 €
Alcool Assistance - La Croix d'Or du Val-de-Marne	1 200 €
Association départementale des conjoints survivants du Val-de-Marne	200 €
Association Famille Services Vincennes	3 000 €
Association France Alzheimer Val-de-Marne et maladies apparentées	500 €
Association générale des familles de Vincennes	3 000 €
Association Maison Notre-Dame	3 000 €
Association oecuménique d'entraide	2 000 €
Association Valentin Haüy - Comité du Val-de-Marne	400 €

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Val-de-Marne (CIDFF Val-de-Marne)	7 000 €
Clefrançais	500 €
Club d'amitié et de partage	2 500 €
Croix-rouge française	5 000 €
Emmaüs solidarité	8 000 €
Entraide de l'Eglise protestante unie de Vincennes	1 000 €
Entraide et partage - Collectif oecuménique d'action sociale de Fontenay-Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes	5 000 €
Groupe des aphasiques de l'Ile-de-France - GAIF	400 €
Les Auxiliaires des aveugles	100 €
Les restaurants du coeur - Relais du coeur du Val-de-Marne	3 000 €
Maisons d'accueil L'Ilôt	500 €
Oeuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte	300 €
Pauses	300 €
Rêves	800 €
Secours catholique	2 500 €
Société de Saint-Vincent-de- Paul - Conseil départemental du Val-de-Marne	1 000 €
Solidarités nouvelles pour le logement Val-de-Marne - Groupe de Vincennes	200 €
Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM - Val-de-Marne)	400 €
Union pour la défense de la santé mentale	300 €
Total	53 600 €
<i>Reste à répartir</i>	<i>16 100 €</i>

Associations jeunesse :

à l'unanimité

Fête le savoir	2 200 €
Scouts et guides de France - "Groupe Saint-Louis de Vincennes"	1 100 €
Scouts et guides de France groupe Jacques-Deschamps	2 600 €
Total	5 900 €

à la majorité (5 voix contre : Mmes MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, POMMIER, M. STEIN)

Association des Guides et scouts d'Europe (A.G.S.E.) - Groupe Saint-Georges	600 €
------------------------------------------------------------------------------------	--------------

Associations patriotiques :

à l'unanimité

Amicale des anciens de la 2e Division Blindée - Section de Vincennes	100 €
Amicale des anciens marins et marins anciens combattants de Vincennes et environs	100 €
Anciens combattants, prisonniers de guerre , combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc et théâtres d'opérations extérieures - Section de vincennes	1 000 €
Association des anciens et amis de l'Indochine et du souvenir indochinois du Val-de-Marne (A.N.A.I. Val-de-Marne)	100 €
Association des membres de l'Ordre des palmes académiques du Val-de-Marne - AMOPA 94	100 €
Association des sous-officiers de réserve du Val-de-Marne - Amicale de l'EPSOR Vincennes	400 €
Association interarmées des officiers de réserve et des réservistes du Val-de-Marne/Amicale des officiers de réserve de la région de Vincennes (AOR94/AORRV)	300 €
Association nationale des croix de guerre et de la Valeur militaire - Section Val-de-Marne	400 €
Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite - Section Val-de-Marne	100 €
Association nationale des officiers de réserve de l'Armée de l'Air (ANORAA) - Section Val-de-Marne et Seine-et-Marne	500 €
Comité de Vincennes/Saint-Mandé de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)	900 €
Comité des associations à caractère patriotique de Vincennes	300 €
Fédération nationale des amicales de chasseurs à pied, alpins et mécanisés : F.N.A.C.	2 000 €
Fondation de la France libre	100 €
Société des membres de la Légion d'honneur - Comité Vincennes/Fontenay-sous-Bois	400 €
Société nationale d'Entraide de la Médaille militaire - 192e section	400 €
Souvenir français - Comité de Vincennes	100 €
U.D.I.A.C. Comité de Vincennes et de Saint-Mandé	
Union nationale de défense des intérêts des anciens combattants mutilés, grands invalides et victimes civiles de guerre – Comité humanitaire d'entraide sociale René Cassin	600 €
Union nationale des combattants - 70e section	500 €
Vincennes - Tradition chasseurs	3 600 €
Total	12 000 €

Associations culturelles :

à l'unanimité

Arts en mouvements	2 000 €
Association des Musiques pour Adultes au Conservatoire - AMAC	15 000 €

Association pour la mise en valeur de l'Eglise Saint-Louis de Vincennes - Saint-Mandé	1 000 €
Association pour le développement de l'art sacré à Vincennes (ADASV)	1 000 €
Choeur "Chanter"	1 400 €
Choeur Saint-Louis de Vincennes	1 400 €
Club micronet Vincennes	1 400 €
Collectif du bonheur intérieur brut	1 000 €
Ensemble choral de Vincennes	1 400 €
Fers Play	500 €
Harmonie municipale de Vincennes	1 400 €
La Compagnie Cîrconflexe	600 €
La compagnie des papillons dans le ventre	600 €
La Guirlande	3 000 €
La Ronde des Savoirs	500 €
Les comédiens du Château	800 €
Société des amis de Vincennes	1 000 €
Théâtre instant présent	1 200 €
Tonalités	1 600 €
Union philatélique de l'Est parisien	300 €
Vincennes aquarelle	400 €
Vincennes Images	500 €
Vincennes Images Festival	5 000 €
Violons and co	1 500 €
	Total 44 500 €
	<i>Reste à répartir</i> 10 000 €

Associations sportives :

à l'unanimité

1ère Compagnie d'arc de Vincennes	5 000 €
Airshot	500 €
Association de cardiologie Ile-de-France - Club cœur et santé de Vincennes	650 €
Basket Athlétique club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)	10 000 €
Cercle d'Escrime de Vincennes	16 000 €
Club Bayard Équitation	2 400 €
Gym "V" pour tous	1 000 €
Karaté Vincennes	1 500 €
Les Dauphins de Vincennes	4 000 €
Les échecs de Vincennes	5 200 €
Musculation Vincennes club	500 €
Rythmique sportive vincennoise	5 500 €
Société Vincennoise de Lutte et de Judo	13 500 €

Taekwondo Vincennes	1 000 €
Tennis de table vincennois	3 000 €
Union et Avenir de Vincennes	2 500 €
Vélo-club de Vincennes	5 000 €
Vincennes Athlétic	10 500 €
Vincennes Badminton-Club (V.B.C.)	500 €
Vincennes plongée passion	1 000 €
Vincennes Rock Club	400 €
VITA-GV Gymnastique volontaire de Vincennes	800 €
Yacht club de Vincennes	2 000 €
Total	92 450 €
<i>Reste à répartir</i>	<i>32 550 €</i>

Associations dans le cadre des relations internationales :

à l'unanimité

Amicale de la communauté portugaise de Vincennes (A.C.P.V.)	600 €
Amici d'Italia	600 €
Café bilingue Vincennes	550 €
Choeur Saint-Louis de Vincennes	400 €
L'Europe à Vincennes	1 450 €
La semaine de l'Afrique en Marche	5 000 €
Total	8 600 €
<i>Reste à répartir</i>	<i>10 400 €</i>

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer les avenants visant à préciser le montant de la subvention 2019 pour chacune des associations suivantes :

à l'unanimité

Clubs loisirs découvertes	70 000 €
SOLIHA Vincennes	57 000 €
Festival America	90 000 €

à la majorité (5 abstentions : Mmes MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, M. STEIN)

Vincennes en concert - Prima la musica	57 000 €
-----------------------------------------------	-----------------

à la majorité (4 abstentions : Mmes MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, M. STEIN)

Espace Daniel-Sorano	450 000 €
-----------------------------	------------------

III. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

LE CONSEIL

▷ **DÉSIGNE**, à la majorité 6 voix contre : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, POMMIER, M. STEIN,

- **M. Bertrand PITAVY**, conseiller municipal, en qualité de représentant titulaire dans les instances statutaires de l'association « Maîtrisez votre énergie » Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Est Parisien (ALEC-MVE).

- **M. Alain BONAVENTURE**, conseiller municipal, en qualité de représentant suppléant dans les instances statutaires de l'association « Maîtrisez votre énergie » Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Est Parisien (ALEC-MVE).

IV. RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

▷ **APPROUVE**, à la majorité 1 voix contre : Mme POMMIER, les modifications portées au tableau des effectifs du personnel communal.

▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, les modifications apportées à la délibération du 29 septembre 2010 relative au compte épargne temps des agents communaux.

▷ **FIXE**, à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2019, les prestations d'action sociale versées aux agents de la ville de Vincennes.

▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'objectifs pluriannuelle 2019-2022 avec l'Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes visant notamment à fixer le montant de la subvention 2019 à 456 000 € pour le fonctionnement et les prestations sociales et 220 000 € pour les chèques-vacances et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

V. DOMAINE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la cession du lot n°6 dépendant de l'ensemble immobilier sis, 4, rue Georges Huchon à Vincennes à la SCA FONCIERE HABITAT & HUMANISME au prix de 180 000 €
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 2 abstention(s) : MMe COMBE, POMMIER, la cession de la parcelle cadastrée section J 131 à Madame Brigitte KORCHIA au prix de 962,50 €

VI. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le programme détaillé d'actions et de répartition de l'excédent de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes pour l'année 2019.
- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la ville relative à un emprunt contracté par la SA d'HLM BATIGERE en IDF pour l'opération d'acquisition-amélioration d'un immeuble de 55 logements sociaux sis 12 rue Faie-Félix.
- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité, à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Antin Résidences une subvention pour surcharge foncière d'un montant de deux cent mille euros (200.000 €), afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération de réhabilitation de 260 logements sociaux, sis 1, rue Defrance et 12 à 18, rue du Commandant Mowat à Vincennes ;
- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de huit millions sept cent soixante-dix-sept mille euros (8.777.000 €) souscrit par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Antin Résidences auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'opération de réhabilitation de 260 logements sociaux sis 1, rue Defrance et 12 à 18, rue du Commandant Mowat à Vincennes.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention réservant 52 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Antin Résidences, en contrepartie de la garantie d'emprunt octroyée pour l'opération de réhabilitation de 260 logements sociaux sis 1, rue Defrance et 12 à 18, rue du Commandant Mowat à Vincennes et autorise Madame le Maire à signer cette convention.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention réservant 6 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Antin Résidences, en contrepartie de la subvention pour surcharge foncière accordée pour l'opération de réhabilitation de 260 logements sociaux sis 1, rue Defrance et 12 à 18, rue du Commandant Mowat à Vincennes et autorise Madame le Maire à signer cette convention.

VII. TRAVAUX, URBANISME

LE CONSEIL

- ▷ **SOLLICITE**, à l'unanimité, auprès du Conseil Régional, au titre du Plan Vélo Régional, une subvention pour les travaux d'aménagement en zone 30 du nord de la rue de Strasbourg.

VIII. DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, du bilan 2018 de la Charte 21 tel qu'annexé à la délibération.
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, du bilan 2018 de l'Acte II de l'Agenda 21 tel qu'annexé à la délibération.

IX. CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de partenariat avec l'association *Au-delà de l'écran* et autorise Madame le Maire à signer la convention.

X. SOLIDARITÉS

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle 2019-2022 avec l'Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD) visant notamment à notifier la subvention d'un montant 65 000 € au titre de l'année 2019.

XI. RELATIONS INTERNATIONALES

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention cadre de coopération entre la ville de Vincennes et le Conseil du Comté de Dún Laoghaire-Rathdown (Irlande).

XII. SPORTS

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle 2019-2022 avec le *Club olympique vincennois* visant notamment à notifier la subvention d'un montant de 45 000 € au titre de l'année 2019.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle 2019-2022 avec le *Rugby club de Vincennes* visant notamment à notifier la subvention d'un montant de 36 000 € au titre de l'année 2019.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle 2019-2022 avec le *Vincennes Volley-club* visant notamment à notifier la subvention d'un montant de 46 000 € au titre de l'année 2019.



Madame le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au 25 juin 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

La Présidente,
Charlotte LIBERT-ALBANEL

Le Secrétaire,
Robert MALÉ



Réunion du Conseil municipal du 10 avril 2019

**Question orale posée par François STEIN,
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »,
sur la préemption du 39 rue de Fontenay en vue de l'extension de l'établissement scolaire privé «
Notre-Dame-de-la Providence »**

Madame le Maire et Cher-e-s Collègues,

Entre le Débat d'Orientation Budgétaire et la présentation du Budget Primitif au présent conseil une opération d'investissement a été ajoutée.
Elle porte sur l'acquisition par préemption et sur la cession à intervenir ensuite de l'immeuble situé au 39 rue de Fontenay et qui accueillait auparavant l'« Hôtel des Jardins » aujourd'hui fermé.
Le montant de cette opération est de 2,3 M€ Il ne figure pas d'explication complémentaire dans les documents budgétaires quant à son objet.

Sauf erreur de notre part, cette opération n'avait jamais été évoquée devant ce Conseil, pas plus que dans Vincennes Info où lors d'une réunion d'information ou de concertation.

Par contre, la décision du Maire numéro AU-19-093 du 6 mars 2019 jointe à la convocation du présent Conseil est beaucoup plus explicite :
D'une part elle confirme que la décision d'achat est déjà engagée,
D'autre part, elle indique que l'acquisition de cet ancien hôtel est destinée à une extension de l'Etablissement scolaire privé « Notre-Dame-de-la Providence ».

Permettez-nous donc, Madame Le Maire, de vous poser les questions suivantes :

- **Sur quels éléments est fondée votre décision et en particulier sur quels besoins spécifiques de l'Etablissement scolaire en question ?**
- **D'autres utilisations du terrain et de l'immeuble concernés ont-elles fait l'objet d'une étude et pour quelles raisons n'ont-elles pas été retenues ?**
- **En particulier : Construction de logements sociaux (compte-tenu des difficultés que vous évoquez régulièrement pour trouver des emplacements disponibles en la matière),**
- **Maintien d'une activité hôtelière (la pénurie d'offre d'hébergement étant une des justifications que vous présentez pour le projet de l'Avenue de Paris) ?**

Réponse de Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au maire chargé de l'Urbanisme,
à la question orale posée par Monsieur François STEIN,
Conseiller municipal de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Cher collègue,

Vous évoquez au travers de votre question le devenir de la parcelle sise 39 rue de Fontenay sur laquelle se trouve actuellement l'Hôtel des Jardins, sans activité depuis plus d'un an, et supposez un défaut d'information quant au projet prévu sur cet emplacement.

Je commencerai donc par vous inviter à vous reporter à la modification à venir du PLU, lequel fera l'objet d'une enquête publique du 15 avril au 17 mai prochains. Celui-ci prévoit la modification du plan de zonage de ces parcelles en ces termes :

« Rue de Fontenay : Les parcelles cadastrées N0011 et N0014 sont actuellement en zone UV ; l'enjeu est de reclasser ces parcelles situées au 39/41 de la rue de Fontenay dans la zone USP. Cette modification devra permettre l'extension de l'école Notre Dame de la Providence. »

Plus précisément, le projet que vous évoquez concerne la préemption par la commune, au prix de la déclaration d'intention d'aliéner des propriétaires, de l'immeuble situé au 39 rue de Fontenay, puis la cession de celui-ci, majorée des honoraires de notaires et taxes diverses, à l'OGEC Notre-Dame de la Providence, organisme en charge de la gestion de l'établissement, qui s'est engagé auprès de la Ville à procéder à son rachat.

Pour autant, l'intérêt du groupe scolaire pour la parcelle sise au 39 rue de Fontenay est bien antérieur puisqu'il s'est manifesté dès décembre 2013 par une première prise de contact avec les propriétaires du foncier et avait abouti en 2016 à une première offre d'achat.

L'OGEC avait alors missionné un cabinet d'architectes afin d'étudier sur cette base une première esquisse de projet qui a été établie et présentée en mai 2017 aux services de la Ville.

Ce projet d'extension est avant tout motivé par les besoins exprimés par l'établissement Notre-Dame de la Providence, aujourd'hui contraint dans son fonctionnement par l'exiguïté de ses locaux ne répondant plus aux besoins actuels au regard des quelques 1450 élèves de maternelle, primaire, collège et lycée qui le fréquentent chaque jour.

En effet, les salles de classe et d'activités sont aujourd'hui de surfaces largement inférieures aux recommandations et la cour de récréation, commune à tout l'établissement, est devenue trop exigüe pour la taille de ce dernier.

Les conséquences de cet espace contraint sont multiples :

- Un manque d'espace de motricité pourtant indispensable aux petits. Au lieu d'une activité quotidienne, les maternelles doivent se contenter d'une activité hebdomadaire située hors de l'établissement. Aucun équipement extérieur n'est actuellement aménageable dans la cour de récréation ;
- Une promiscuité des grands et petits préjudiciable à tous dans un espace restreint qui oblige les petits à supporter du bruit et du stress, tandis que les grands sont de fait limités dans leurs activités récréatives ;

- Une cantine saturée malgré l'étalement des horaires de repas des différents niveaux ;
- Des surfaces disponibles ne répondant plus aux besoins pédagogiques actuels, en particulier les salles multimédia et laboratoires scientifiques, ou encore des salles supplémentaires pour permettre des dédoublements de cours de langues vivantes indispensables pour maintenir l'ouverture à l'international de l'établissement.

Vous conviendrez donc, au vu de l'ensemble de ces éléments, du réel besoin d'espace supplémentaire de l'établissement afin de lui permettre d'assurer la poursuite de son activité tout en assurant les meilleures conditions d'accueil des enfants et un enseignement de qualité, dont les résultats sont largement reconnus.

Aussi, il nous a semblé, compte tenu du projet de vente de cette parcelle, que cette opportunité foncière pourrait permettre à l'école Notre-Dame de la Providence de répondre aux besoins des écoliers vincennois en réalisant une extension dans la continuité du site actuel, garantissant ainsi l'homogénéité et la pérennité de son activité.

Nous sommes d'autant plus sereins et convaincus de ce choix qu'il n'entrave en rien la poursuite de nos engagements notamment en faveur de la construction de logements sociaux, pour reprendre votre exemple, que nous poursuivons avec pugnacité, comme vous le savez déjà, et sur lesquels je ne reviendrai pas en détail alors que nous avons à maintes reprises illustré notre volontarisme en la matière au sein de cette assemblée.

Enfin, plus que de maintenir une activité hôtelière sur le site du 39 rue de Fontenay dont la capacité est aujourd'hui dépassée, nous pensons que celle-ci fera davantage sens dans un projet plus ambitieux situé à proximité directe d'un haut lieu touristique, d'un office de tourisme et des transports en communs.



Réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2019
Question orale posée par Anne Marie MAFFRE-BOUCLET
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »,
sur le déménagement de La Poste du Centre-Ville

Madame Le Maire, Chers Collègues,

Depuis une vingtaine d'années La Poste mène étape par étape une politique néfaste qui poursuit des objectifs de rentabilisation au détriment du service rendu aux usagers et des personnels :

- fermetures de bureaux et réduction de l'offre de service public,
- embauches statutaires en chute libre au profit de contrats de droit privé participants au démantèlement des services publics de proximité que constitue les services gérés par La Poste.

Vincennes n'est pas épargné et comme vous le savez la délocalisation à Montreuil, du centre de distribution du courrier desservant les communes de Vincennes et Saint-Mandé, actuellement situé au 18 avenue du Château à Vincennes, est imminente, nous souhaitons donc vous interroger-vous posez la question :

- **Quelles réponses concrètes pour les Vincennois comptez-vous apporter suite au courrier adressé par vous-même, Madame le Maire, au Directeur de La Poste Ile-de-France, Dominique Bellec pour le maintien de la qualité du service qui connaît d'ors et déjà de nombreux dysfonctionnements dans l'acheminement du courrier aux Vincennois ?**
- **Cette réorganisation ne se fait-elle pas au détriment de la population et ne conduirait –elle pas à terme à la dégradation du service publics offerts à nos concitoyens sur notre ville, situation génératrice d'inquiétude pour les vincennois concernant le maintien ou non des différents services de la Poste implantés sur notre Ville ?**

Réponse de Monsieur Alain BONAVENTURE, Conseiller municipal chargé de la démocratie participative, à la question orale posée par Madame Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Conseillère municipale socialiste de la liste « Ensemble Vincennes en mieux »

Chère collègue,

Ainsi que vous le rappelez, depuis plusieurs mois, de nombreux Vincennois nous ont fait part des difficultés qu'ils rencontraient en matière d'acheminement du courrier. Cette question a été abordée par Madame le Maire avec les responsables de La Poste, qu'elle a rencontré à plusieurs reprises notamment avec le Sénateur Laurent LAFON. Les maires de Vincennes et Saint-Mandé ont aussi fait savoir à La Poste l'attention qu'ils portaient, aux côtés des habitants, à la qualité du service rendu en matière de distribution du courrier.

La Poste a fait savoir que son principal point d'achoppement tenait à ses difficultés de recrutement de certaines catégories de personnel. Dans ce cadre, la Ville a joué les facilitateurs par le biais de son service Développement économique en lien avec Pôle Emploi et avec la Mission locale pour l'Emploi. Il est indéniable que l'évolution des habitudes a certes fortement impacté le recours au courrier traditionnel, et que La Poste a dû largement diversifier ces activités pour tenir compte de cette réalité : mais cette mission de service public indispensable se doit d'être assurée dans des conditions de qualité optimales. La Direction de la Poste a assuré dans ce cadre tout mettre en œuvre pour améliorer le service rendu dans les meilleurs délais. C'est justement dans ce contexte que s'inscrit la réorganisation que vous avez évoquée, et sur laquelle les maires ont demandé à recevoir toutes garanties concernant ses conséquences sur le service assuré.

Il convient avant tout de rappeler que la décision que vous évoquez ne concerne bel et bien que le centre de distribution, et qu'en aucun cas le bureau de poste attenant, qui est l'un des plus fréquentés du Val-de-Marne, n'est sur la sellette.

Selon la direction de La Poste, les conditions de travail au sein du centre de distribution de Vincennes étaient, en raison de sa configuration, peu favorables à l'évolution de la qualité du service. Conçu à une autre époque, trop étroit, il ne permettait pas d'assurer des conditions de travail optimales aux postiers : c'est ce qui a prévalu dans la décision de transférer cette activité dans les locaux de Montreuil, plus vastes et plus faciles à aménager.

Cela a deux conséquences pour les Vincennois. Pour les riverains du bureau de poste, cela limitera les nuisances liées aux passages matinaux des camions livrant le courrier. Pour les Vincennois plus généralement, cela changera peu à peu la donne en termes d'horaires de distribution du courrier. La Poste s'astreignait traditionnellement à assurer la distribution avant 13 heures, notamment en raison des abonnements aux journaux. Cet impératif n'étant plus d'actualité, les tournées pourront avoir lieu aussi dans l'après-midi, pour tenir compte du temps de trajet depuis le centre de Montreuil, mais aussi d'une nouvelle organisation du travail dans des horaires moins atypiques pour les facteurs.

Soyez assurée que la municipalité continuera de suivre avec la plus grande attention l'évolution de cette situation, afin que le service postal assuré dans notre ville soit conforme aux attentes légitimes des Vincennois.

Charlotte Pommier
Conseillère municipale,
Membre du groupe Vincennes, l'humain d'abord.

Conseil Municipal de Vincennes, le 10 avril 2019
Question orale sur le transfert des impôts locaux à d'autres taxes

Madame la Maire,

Outre la présentation du projet de budget 2019, le conseil municipal est appelé à examiner, notamment, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la convention de reversement du produit de cette taxe à l'Etablissement Public Territorial.

Un différentiel très important apparaît dans les chiffres communiqués : le produit de la TEOM est estimé à 5,7 millions d'euros, le reversement à 3,7 millions.

Quelles sont les dépenses couvertes par la TEOM qui demeurent à la charge de la commune après le transfert total de cette compétence au Territoire ?

Je rappelle que la Loi de Finances pour 2019 a précisé la nature de ces dépenses et que le juge administratif sanctionne les communes qui « surfinancent » ce service.

Ceci expose notre commune à devoir prendre en charge un dégrèvement auprès des usagers si le produit de la taxe est manifestement disproportionné par rapport aux dépenses, ce qui me semble être le cas. Comment et quand comptez-vous donc rétablir la sincérité budgétaire en matière de collecte et de traitement des déchets ?

Il ne s'agit pas d'une « simple » question comptable. Cette situation relève de la même méthode de gestion que celle que j'ai déjà évoquée et qui a été critiquée par la Chambre Régionale des Comptes avec la dette.

Il s'agit de dissimulation budgétaire et fiscale. Un euphémisme parlerait de déconsolidation.

En réalité, si vous ne majoriez pas indûment la TEOM, vous devriez augmenter les autres impôts locaux, par exemple de presque 10% la taxe foncière.

Pour permettre de présenter au conseil municipal une synthèse du budget en forme de satisfecit, vous dissimulez la réalité de la dette de la commune en l'externalisant, comme pour le Dôme, et vous dissimulez la réalité de la fiscalité en majorant sans motif une taxe comme la TEOM pour mieux supporter la comparaison sur les autres taxes.

Tout ceci ne nous empêche malheureusement pas d'avoir une piscine parmi les plus chères de France et, dans un tout autre domaine, un stationnement payant qui représente un autre impôt qui ne dit pas son nom

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette question, je vous prie, Madame, de recevoir mes salutations distinguées,

Charlotte Pommier



Réponse de Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au maire chargé du Développement durable et de la Collecte sélective, à la question orale posée par Madame Charlotte POMMIER, Conseillère municipale de la liste « Vincennes, l'humain d'abord »

Chère collègue,

Comme vous le savez, la mise en place au 1^{er} janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris et la création des établissements publics territoriaux ont modifié la répartition des produits de fiscalité. Le transfert de la compétence Déchets et environnement au Territoire conduit aujourd'hui les communes membres de Paris Est Marne et Bois à fixer le taux de la TEOM, la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, puis la collecter pour reverser ensuite à l'Etablissement public territorial le montant de leur participation à ce service, à l'aune du budget voté chaque année par l'EPT.

S'agissant du budget 2019 de la Ville, soumis à l'approbation du conseil municipal de ce soir, le produit de la TEOM est estimé à 5,4 M€ et non 5,7 M€ comme vous en faites mention. L'écart entre le produit de la TEOM et le montant de son reversement doit notamment permettre de supporter les dépenses qui restent à la charge de la Ville, à savoir la collecte des corbeilles de rues et les dépenses indirectes concourant au fonctionnement de l'activité tels que les frais de personnel des fonctions ressources et les frais de fonctionnement notamment des bâtiments communaux, ainsi que les dépenses indirectes de l'EPT financées par la commune au titre du FCCT, le Fond de compensation des charges transférées.

Rappelons également que, contrairement à de nombreuses autres villes, le taux de la TEOM fixé par la collectivité n'a pas augmenté depuis 12 ans à Vincennes, et place la Ville en 8^e position des taux les moins élevés du département parmi les 47 communes du Val-de-Marne. Ce classement souligne notre volonté de maîtriser la fiscalité locale et illustre notre engagement tenu de ne pas augmenter les impôts des Vincennois.

Enfin, contrairement à ce que tend à dire ici votre propos, sinon vos dernières interventions lors des précédentes séances de cette assemblée, la Ville de Vincennes n'est certainement pas surendettée, mais au contraire maîtrise parfaitement sa dette ; une dette saine, utile et nécessaire aux investissements de la collectivité, et nous n'avons par conséquent besoin d'aucun artifice visant à masquer la finalité de notre fiscalité ou dissimuler une réalité budgétaire que vous fantasmez.

Plus précisément, concernant le Dôme que vous évoquez, et bien que ce point semble hors sujet à la discussion qui nous anime, sa dette n'est pas externalisée mais intégrée dans le budget annexe de cet équipement. Les ratios du budget principal font référence à la dette du budget principal, en respect de la réglementation en vigueur. Par souci de transparence, nous communiquons dans la note du Rapport d'orientation budgétaire ainsi que dans le Vincennes Info sur un encours de dette consolidé, qui intègre donc la dette du budget annexe. Même consolidé, l'encours de dette par habitant au 1er janvier 2019 reste inférieur à la moyenne des communes de même strate, soit 1182 €par habitant contre 1457 €en moyenne.

Vous conviendrez donc que, dans un contexte contraint de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités où la tentation de lever l'impôt pour compenser la diminution de recettes serait facile, nous menons au contraire depuis de nombreuses années une politique budgétaire fondée sur un principe de gestion rigoureuse, avec pour ambition de préserver des finances saines tout en épargnant les Vincennoises et les Vincennois d'une hausse de la pression fiscale.



Réunion du Conseil municipal du 10 avril 2019
Question orale posée par Annick LE CALVEZ,
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »,
sur la dépollution du site du Collège Saint-Exupéry

Madame le Maire et Cher-e-s Collègues,

Pour faire suite à la réunion du comité de suivi du collège Saint-Exupéry qui s'est tenue le mardi 19 février, nous souhaiterions revenir sur les perspectives de ce dossier. Nous rappelons volontiers que la bonne gestion de ce dossier a toujours été basée sur une collaboration efficace de l'ensemble des intervenants avec le résultat que l'on connaît.

La présentation faite lors de cette réunion a très bien explicité les solutions de dépollution envisagées, a mis en évidence les incertitudes quant à la nécessité de déconstruire ou pas le bâtiment E, ainsi que les incertitudes sur le résultat de la décontamination réalisée grâce à l'utilisation des bactéries pour la pollution profonde. Ces incertitudes sont inhérentes aux solutions proposées, elles sont légitimes à ce stade dans le traitement d'un tel dossier.

Cependant, l'incertitude majeure concernant ce projet de dépollution porte sur son financement. Lors de la réunion du 9 février, Madame RABARDEL, Vice-Présidente en charge des collèges au Conseil Départemental, a évoqué la demande faite par le Département via un courrier du sénateur et conseiller départemental, Monsieur Jacques SALVODELLI, à l'attention des services du 1er Ministre pour solliciter une contribution financière de l'Etat. La réponse reçue depuis n'apporte aucune réponse quant au financement de la dépollution et renvoie le suivi du dossier au Préfet du Val-de-Marne.

Nous comprenons bien que le financement de la dépollution va être un enjeu majeur, et pourrait rester, peut-être, sans réponse, d'où nos questions :

- **Avez-vous envisagé, faute de financement ou bien de faute de résultat probant des solutions de dépollution envisagées quand bien même le financement serait trouvé, l'abandon définitif du site historique du Collège ?**

Le cas échéant :

- **Envisagez-vous un changement de programme sur l'emplacement du futur lycée pour tendre vers une cité scolaire, Collège/Lycée, comme Berlioz ?**

Et tant que nous en sommes à faire référence au futur Lycée, permettez-nous une question dans la question :

- **Pouvez-vous nous rassurer sur le fait que le futur Lycée sera bien un Lycée international de secteur donc ouvert à tous les lycéens Vincennois, projet que vous soutenez depuis le début, et non un Etablissement Public à Enseignement International, comme le permet la future loi BLANQUER « Ecole de la confiance », basé sur la sélection des élèves ?**

Réponse de Madame Dominique LE BIDEAU, Conseillère départementale du Val-de-Marne et
Première Adjointe à la question orale posée par Madame Annick LE CALVEZ,
Conseillère municipale de la liste « Vincennes en mieux »

Chère collègue,

Le 19 février dernier s'est tenu le second Comité de suivi sur la situation des sols du collège Saint-Exupéry auquel vous étiez d'ailleurs conviée en tant que Présidente de la FCPE et qui, de fait, a déjà dû vous apporter un certain nombre de réponses.

Ce comité de suivi avait, vous le savez, pour ambition de poursuivre la démarche de transparence et d'information que nous avons, conjointement avec le Conseil départemental du Val-de-Marne, toujours privilégiée, depuis la découverte de la pollution des sols du collège Saint-Exupéry l'an dernier.

Au cours de ce temps d'échanges, le cabinet chargé des investigations dans les sols et mandaté par le Conseil départemental, a pu présenter les résultats des sondages effectués depuis plusieurs mois, les différentes méthodes de dépollution testées et les grandes orientations des différentes étapes à venir pour dépolluer le site.

Un plan de gestion est depuis en cours d'élaboration et une première réunion de travail devrait avoir lieu dans les toutes prochaines semaines. Ce plan vise à déterminer les procédés utilisés pour dépolluer le site et devra répondre à toutes les exigences et précautions nécessaires dans ce type d'opérations.

A ce stade de l'avancée des travaux, aucun des éléments dont nous disposons ne laissent à penser que les procédés utilisés ne seront pas efficaces.

S'agissant des financements, la question revient au Conseil départemental à qui il appartient de mobiliser les fonds nécessaires pour parvenir à la dépollution du site et de permettre *in fine* aux collégiens vincennois de pouvoir réintégrer le collège Saint-Exupéry. L'aide de l'Etat sur ces questions de pollution est également un sujet majeur et Madame le Maire a pu de nouveau exprimer ses attentes fortes sur ce dossier à Monsieur le Sous-Préfet du Val-de-Marne venu visiter le site historique du collège avant-hier.

Par ailleurs, à peine quelques mois après avoir interrogé le Ministre de la transition écologique et solidaire en février 2018, le Sénateur Laurent LAFON, défendait en novembre 2018 conjointement avec Pascal SALVODELLI, un amendement qui souhaitait faire de la pollution des sols, une mission prioritaire de l'Agence Nationale de cohésion des territoires pour éviter que les collectivités se retrouvent seules face à ces lourds héritages du passé industriel sur lesquels elles se sont développées sans le savoir. Le projet de Loi BLANQUER sur l'Ecole de la Confiance pourrait lui aussi prévoir des dispositions en ce sens.

Rappelons que les travaux de rénovation du collège Saint-Exupéry vétuste, attendus depuis plusieurs années n'ont jamais été réalisés et que certains collèges construits dans notre département ont eux bénéficié de budgets conséquents, bien au-delà de l'enveloppe consacrée à celui de Vincennes. Je ne doute pas que l'intérêt des enfants qui a prévalu jusque-là continuera d'être une priorité commune.

Aussi, pour répondre à votre question : la Ville n'a jamais envisagé l'abandon définitif du site historique du collège et nous entendons bien que le chantier de dépollution se fasse dans le respect de la valeur patrimoniale des bâtiments classés comme « bâtiments remarquables » au titre de l'AVAP et répertorié au titre de l'inventaire dit Malraux. Cette volonté a d'ailleurs été confirmée dans un courrier que Mme le Maire adressait au Président du Conseil départemental du Val-de-Marne le 22 février dernier.

S'agissant d'une hypothétique cité scolaire sur l'emplacement de l'actuelle Cité industrielle, là où est attendu le futur lycée, elle n'est pour nous - pas d'actualité ni même envisageable. Si le projet de lycée à sections internationales donc un lycée de secteur correspond à une carte scolaire intercommunale avec la Ville de Fontenay-sous-Bois et Saint-Mandé, un collège à cet endroit ne répondrait absolument pas aux besoins des familles vincennes résidant dans le centre de Vincennes et encore moins à celles plus proche du quartier Ouest. Enfin, la construction d'un établissement scolaire implique des besoins autres en infrastructures (gymnase, parkings, aires de livraison ...) que la parcelle ne pourrait accueillir et des exigences en termes de prise en compte des flux quotidiens qui concerneront 1000 lycéens.

Par ailleurs, la modification du PLU en cours intègre d'ores et déjà une division parcellaire permettant notamment d'entamer les procédures de choix de l'équipe qui sera chargée de la construction du futur gymnase attenant au lycée.

**QUESTION ORALE DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE
"AVEC VOUS POUR VINCENNES"**

Madame le Maire,

La question de la qualité de l'air que respirent les enfants franciliens a été largement relayée par la presse ces derniers jours. L'association Respire a en effet publié le 27 mars une carte scolaire de la pollution de l'air en Île-de-France, portant sur les 12 520 établissements scolaires publics et privés du territoire régional, de la crèche au lycée.

Pouvez-vous nous indiquer quelles conclusions il est possible de tirer des éléments publiés par cette association quant à la situation des petits Vincennois, et nous rappeler par ailleurs quelles sont les initiatives prises par la municipalité sur la question de la qualité de l'air notamment pour les établissements accueillant ce public sensible ?

Je vous en remercie.

Réponse de Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, à la question orale posée par Madame Murielle HAUCHEMAILLE, conseillère municipale EELV de la liste « Ensemble Vincennes en mieux »

Chère collègue,

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la compétence Urbanisme a été confiée aux intercommunalités. À ce titre, l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois a pour mission d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document de planification qui définit notamment les possibilités de construction et d'usage des sols. Il fixe les grandes orientations d'aménagement qui permettront de dessiner le territoire pour les 10-15 prochaines années : secteurs d'urbanisation, voirie et équipements, protection du patrimoine et de l'environnement... L'élaboration du premier PLUi est une procédure longue qui nécessite, selon le Territoire, un délai d'au moins quatre ans pour réaliser le diagnostic, engager le débat et intégrer les projets de moyen et long termes de l'ensemble du territoire.

Oute les PLUi, un autre document de planification urbain doit être élaboré à l'échelle métropolitaine, il s'agit du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Métropolitain. Le SCOT constituera le cadre de référence de la planification stratégique métropolitaine. Ce sera également l'instrument de mise en cohérence de l'ensemble des politiques métropolitaines en cours d'élaboration (Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM), Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) et le Schéma d'Aménagement Numérique (SAN). Les orientations du SCOT s'imposeront aux PLUi des 12 territoires.

Après une phase de concertation lancée à l'automne par la Métropole pour enrichir le Document d'Orientation et d'Objectif, le projet de SCOT doit être arrêté à l'automne 2019 et faire l'objet d'une enquête publique en vue de son adoption à l'automne 2020. Ce n'est qu'ensuite que les PLUi pourront commencer à être élaborés.

Sachez en revanche que le travail relatif à un Règlement local de publicité intercommunal est déjà engagé, et que Vincennes y prend une part active par la voix de notre collègue Éric Bensoussan.

Quant à votre question sur les déplacements et le logement, ces sujets font bien sûr l'objet d'échanges entre les élus concernés du Territoire, notamment autour du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement, que nous avons déjà évoqué dans cette assemblée, ou avec la Conférence intercommunale sur le logement, que Vincennes a accueillie le 11 mars pour le Territoire ; je citerai encore la participation de l'EPT aux comité de pilotage et comités techniques des lignes 15 est et 15 sud, aux études de pôles multimodaux des futures gares, et l'attention portée aux projets de transports comme notamment le prolongement de la ligne 1.

Concernant notre PLU, sa modification sous la responsabilité du Territoire n'est déjà plus une nouveauté pour cette institution. Depuis sa création, l'EPT a pris en charge 7 révisions de PLU ou de POS (pour Champigny, Bry, Saint-Maur, Charenton, Joinville, Le Perreux, Saint-Maurice), et 5 modifications (Nogent, Charenton, Saint-Mandé, Villiers-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois). Si le maître d'ouvrage est l'EPT et le responsable du projet son président, il le fait en coopération avec le maire de la commune concernée.

Cette modification sera menée en toute transparence pour les Vincennois, dans le cadre de l'enquête publique qui commencera lundi prochain, comme indiqué dans le dernier numéro de *Vincennes info*. Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés jusqu'au 17 mai au Centre administratif, et en ligne sur vincennes.fr où il sera aussi possible de consigner des remarques. Les observations peuvent aussi être adressées par courriel à l'adresse : enqueteplu@vincennes.fr. Le commissaire-enquêteur recevra lors de 4 permanences à l'hôtel de ville, les 15 avril, 27 avril, 7 mai de 9 h à 12 h et le 17 mai de 14 h à 17 h.

Je ne vais pas vous lire ce soir l'ensemble du dossier, mais, en résumé, depuis l'approbation de la dernière modification du PLU le 30 janvier 2017, il est apparu nécessaire d'intégrer les récentes évolutions législatives et d'apporter quelques ajustements aux documents règlementaires concernant les points suivants :

- **des modifications ponctuelles du plan de zonage** : cela concerne notamment le zonage de la parcelle du futur lycée rue de la Jarry et rue DeFrance, celui de l'EBTP pour en faciliter la réhabilitation, des parcelles densifiables rues Mirabeau et de l'Union, et les parcelles pouvant permettre un agrandissement futur de l'établissement scolaire Notre Dame de la Providence.
- **des modifications permettant de préserver le patrimoine vincennois** par l'identification de 12 nouveaux bâtis à protéger pour tenir compte de l'inventaire de l'AVAP et à l'appui d'un travail de reconnaissance parcellaire établi par le CAUE du 94 ; d'autre part des **modifications visant à la maîtrise du bâti en cœur d'îlot**, ou encore **en matière architecturale** : préconisations par exemple en matière de matériaux privilégiant les couleurs claires, ou l'usage dans la mesure du possible des tuiles et ardoises solaires.
- **des modifications ponctuelles du règlement permettant d'intégrer les évolutions législatives** intervenues depuis l'approbation du PLU, de revoir les normes de stationnement en application du PDUIF, de supprimer les dispositions réglementaires devenues obsolètes...
- **des compléments de diagnostic conformément aux lois Grenelle 2 et ALUR**, portant notamment sur la trame verte et bleue, l'analyse de la consommation des espaces, les capacités de mutation et de densification de l'ensemble des espaces bâtis, les énergies renouvelables, les communications numériques et le stationnement.

**QUESTION ORALE DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE
"AVEC VOUS POUR VINCENNES"**

Madame le Maire,

Le territoire Paris Est Marne & Bois a voté à l'occasion de son budget dans sa dernière séance, une subvention conséquente à la mission Emmaüs qui œuvre dans le bois de Vincennes.

Pouvez-vous, s'il vous plait, nous donner le contexte de cette initiative nouvelle ?
Je vous en remercie.

Réponse de Madame Dominique LE BIDEAU, Première Adjointe au maire chargée des Solidarités de la liste, à la question orale de Madame Marie-Noële DUPRÉ, Conseillère municipale de la liste « Avec vous pour Vincennes ».

Ma chère collègue,

L'Etat et la Ville de Paris avaient mis en place, au cœur de l'hiver 2008/2009, un dispositif spécifique à destination des personnes vivant dans le Bois de Vincennes, en ayant recours à une maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale (MOUS), dénommée « mission Bois de Vincennes ».

L'objectif de la « mission Bois de Vincennes », pour mémoire, était à ce moment-là triple puisqu'il s'agissait :

- de recenser, de manière précise, le nombre de personnes sans domicile fixe vivant dans le Bois, car celui-ci demeure très imprécis ;
- d'aller à la rencontre de chaque personne recensée et établir un diagnostic écrit de chacun des cas rencontrés, notamment d'un point de vue médico-social ;
- d'assurer le suivi social des personnes rencontrées, en favorisant la mise en place d'un accompagnement vers des accueils de jour, des établissements de soins ou encore, si cela était possible, des structures d'insertion par l'emploi.

Ce dernier point était essentiel puisque tout devait être mis en œuvre pour sortir ces personnes du bois et les accompagner, individuellement, vers des solutions pérennes en visant l'insertion ou la réinsertion.

La ville bien que n'exerçant pas de compétence administrative sur le Bois de Vincennes, a souhaité, dès l'origine, face à la mise en danger de la vie des habitants du Bois, participer à la « mission Bois de Vincennes ». Notre soutien à travers le versement d'une subvention annuelle, la mise à disposition d'un local sur le stade Léo-Lagrange ou encore nos visites très régulières, n'a jamais failli.

Lors de notre dernière maraude, le 5 octobre, Madame le Maire a voulu sensibiliser ses homologues du territoire Paris Est Marne & Bois, *a fortiori*, ceux des communes riveraines du bois, à la situation qui s'y est silencieusement installée mais qui n'a, malheureusement, jamais connu un tel constat.

Certains ont accepté son invitation et se sont joints à cette visite. Cela aura assurément participé à cette prise de conscience nécessaire qui s'est traduite par le vote en séance du conseil de territoire le 25 mars dernier d'une subvention de 105 000 € au profit de la mission Emmaüs dont nous ne pouvons collectivement que souligner la qualité du travail.

Cette mission qui devait être, rappelons-le, temporaire à sa création, est aujourd'hui pérennisée : devons-nous nous en satisfaire ? cela pose question ...

En tous cas, les travailleurs sociaux qui eux se consacrent chaque jour à cet accompagnement méritent que des moyens suffisants et notamment humains leur soient accordés pour mener à bien leurs actions, qui doivent concerner Vincennes et bien plus largement les autres communes de notre territoire.